

# Conditions générales relatives à la participation au résultat de fenaco (PRf)

## 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales sont valables pour le programme relatif à la participation au résultat de fenaco (PRf) entre fenaco société coopérative et les agricultrices et les agriculteurs participants.

## 2. Règles de participation

La PRf prévoit que les agricultrices et les agriculteurs qui sont membres LANDI reçoivent en fonction de leurs achats de marchandises une participation au résultat composée d'un panier de marchandises et d'une ristourne. fenaco décidera chaque année de la manière d'octroyer la participation au résultat.

Pour prendre part au programme de la participation au résultat, il est nécessaire de remplir les critères selon les informations figurant sur le site [fenaco.com/succes](http://fenaco.com/succes).

La PRf prend en compte la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice écoulé.

Les achats annuels sont calculés par unité d'exploitation (exploitation individuelle, communauté d'exploitation (CE), communauté intergénérationnelle (CI), communauté de branche d'exploitation (CBE) et similaires). Le cumul des achats de plusieurs unités d'exploitation différentes n'est pas possible. Si une unité

d'exploitation possède plusieurs comptes clients, ceux-ci peuvent être additionnés par unité d'exploitation (exploitation individuelle, CE, CI, CBE). Il est possible d'utiliser plusieurs fois le numéro de compte client de la société en fonction de la LANDI pour l'enregistrement des sociétaires.

Si les conditions requises sont remplies, chaque membre (personne) a droit à un panier de marchandises au maximum. Une ristourne est possible au maximum par unité d'exploitation (exploitation individuelle, CE, CI, CBE).

## 3. Enregistrement et participation

En s'enregistrant sur le portail Internet au moyen de son adresse e-mail, l'agricultrice ou l'agriculteur s'inscrit à la PRf et autorise le groupe fenaco-LANDI à faire usage de ses données selon la déclaration de confidentialité. Le total des achats est transmis à fenaco afin de déterminer le droit à la participation au résultat et le montant de la ristourne.

## 4. Déroulement

fenaco se réserve le droit de choisir la date et le mode de livraison du panier de marchandises ainsi que la date de la note de crédit de la ristourne. La note de crédit d'une éventuelle ristourne s'effectue sur un compte client auprès de la LANDI.

## 5. Obligations

Tous les avantages et rabais en relation avec la PRf ne sont liés à aucun autre engagement pour les participants.

## 6. Droit légal

La PRf est une prestation volontaire de fenaco. Les participants ne peuvent se prévaloir d'aucun droit légal.

## 7. Protection des données

Le groupe fenaco-LANDI traite les données des agricultrices et des agriculteurs membres qui lui sont communiquées dans le cadre de l'enregistrement ou dans d'autres circonstances avec le plus grand soin et selon les règles de la loi suisse sur la protection des données. De plus amples informations figurent dans la déclaration de confidentialité.

## 8. Exclusion et fin du programme

En cas d'abus ou de non-respect des présentes conditions générales, le groupe fenaco-LANDI se réserve le droit d'exclure des participants à la PRf sans indication de motif. Le groupe fenaco LANDI n'est pas tenu à verser au prorata les participations au résultat déjà acquises à ce moment-là.

Le groupe fenaco-LANDI se réserve le droit de modifier à tout moment la PRf ou d'y mettre un terme ainsi que de suspendre provisoirement les notes de crédit en cas de force majeure ou de défaillance technique.

## 9. Modification

Les présentes conditions générales remplacent toutes les versions précédentes. Toute modification de ces conditions ainsi que toutes les déclarations devenues nécessaires par ces conditions doivent être formulées par écrit. Le groupe fenaco-LANDI se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions générales.

## 10. For juridique et droit applicable

Le lieu d'exécution et le for juridique exclusif sont à Berne. Les relations entre la clientèle et le groupe fenaco-LANDI sont soumises exclusivement au droit suisse.

## 11. Contact

fenaco société coopérative  
Participation au résultat  
Obstfeldstrasse 1  
6210 Sursee

participation-resultat@fenaco.com